

UTILISATION ET LAVAGE DES MASQUES

SOURCE SITE AFNOR :

<https://www.afnor.org/faq-masques-barrieres/>

Combien de masques doit-on prévoir par jour ?

Le document AFNOR recommande d'utiliser un masque barrière pendant un maximum de 4h. Chaque personne qui travaille hors de son domicile peut par conséquent en prévoir 3 par jours : 1 pour le matin, 1 pour l'après-midi et 1 éventuellement de secours. Nota bene : n'oubliez pas de vous laver les mains ou d'utiliser un gel hydro alcoolique avant de mettre un masque et une fois que vous l'avez enlevé.

Combien de fois puis-je utiliser/laver mon masque barrière fait maison ?

Le document AFNOR Spec fixe comme critère qu'un masque barrière doit *a minima* être en capacité de subir 5 lavages et séchages. C'est un seuil minimal réaliste, selon les experts réunis, pour un masque réalisé à partir de tissus non professionnels, récupérés ici et là. Au-delà du tissu, c'est la confection qui pourra montrer des signes de faiblesse le plus rapidement. Un masque cousu main par exemple devrait être, par nature, moins solide qu'un masque cousu à la machine. Pour les masques grand public réalisés par des industriels du textile, les seuils de lavage sont plus élevés : 10, 20, 30 lavages ou plus peuvent être revendiqués. Dans tous les cas, chaque masque en tissu lavé doit être inspecté avant d'être réutilisé.

Comment laver un masque barrière usagé ?

Le document AFNOR Spec – Masques barrières reprend les recommandations définies par les autorités sanitaires. L'[avis de l'ANSM révisé le 21 avril](#) mentionne qu'un masque usagé doit être lavé en machine avec une lessive classique, à 60 degrés pendant au moins 30 minutes. Le séchage est à réaliser soit via un sèche-linge, soit à l'air libre, avant un repassage à la vapeur à une température n'abîmant pas le tissu.

Puis-je utiliser un fer à repasser ou à vapeur pour l'entretien de mon masque ?

Oui, pour retirer des éventuels plis après lavage et finaliser le séchage. Une attention particulière doit être portée à ne pas endommager les composants du masque, notamment les brides en élastique. Attention le passage du fer à repasser ne peut se substituer à un lavage tel que recommandé par les autorités sanitaires.

Puis-je utiliser un sèche-cheveux pour l'entretien de mon masque ?

Un sèche-cheveux n'est pas adapté pour procéder à un nettoyage (privilégiez le lavage en machine à 60°C pendant 30 minutes minimum). Il peut néanmoins être utile pour finaliser le

séchage d'un masque barrière, mais prenez garde : la mauvaise maîtrise du niveau de température peut dégrader la matière filtrante, surtout si celle-ci est thermosensible.

Dois-je désinfecter ma machine à laver avant de laver des masques barrières ?

Il s'agit d'une recommandation additionnelle : faire un lavage à vide préalable est nécessaire si, lors d'un cycle précédent, vous avez malencontreusement ajouté un masque usagé avec d'autres vêtements, lors d'un lavage avec une température inférieure à 60°C. Si vous lavez tous vos masques selon les recommandations des autorités sanitaires (60°C pendant au moins 30 minutes), vous n'avez pas besoin de réaliser un lavage à vide préalable.

Peut-on laver des masques barrières utilisés avec d'autres vêtements ? Doit-on laver immédiatement des masques immédiatement après utilisation ?

Oui, vous pouvez par exemple laver vos masques utilisés en même temps des draps ou des serviettes, qui acceptent souvent un lavage à 60°C. Il est important que l'aspect mécanique du lavage soit préservé. Vous pouvez stocker les masques utilisés dans un contenant spécifique (sac en plastique propre et refermable), comme précisé dans le document AFNOR Spec, et regrouper les lavages.

Peut-on faire bouillir les masques pour les nettoyer ?

Faire bouillir votre masque barrière pour le nettoyer peut endommager les tissus. Cette pratique n'est pas recommandée : privilégiez le lavage en machine à 60 degrés pendant au moins de 30 minutes.

J'ai confectionné des masques barrières et souhaite en donner à des personnes qui en ont besoin. Comment faire ?

Si vous souhaitez mettre à disposition gracieusement des masques conçus selon les recommandations du document AFNOR Spec – Masques barrières, enregistrez-vous sur notre plateforme solidaire, qui met en relation offreurs et demandeurs, par géolocalisation :

<https://masques-barrieres.afnor.org>

Attention : se référencer sur cette plateforme n'équivaut pas à une homologation ou à une certification de la part d'AFNOR.

Je suis un particulier, comment choisir un masque barrière ?

Vous pouvez questionner l'offreur, qu'il soit particulier, artisan ou industriel, pour s'avoir s'il a suivi les recommandations de l'AFNOR Spec – Masques barrières. A-t-il choisi des matériaux parmi ceux recommandés ? Suit-il le modèle de masque à plis ou celui à bec de canard ? N'hésitez pas à nouer le dialogue : si le confectionneur a suivi toutes les recommandations, le résultat final apportera la performance globale attendue.

Je suis un particulier, puis-je utiliser un masque barrière dans l'espace public ?

Vous avez fait confiance aux recommandations d'AFNOR pour élaborer un masque pour vous, un ami en a fait de même et vous a offert un masque selon ce modèle. Vous pouvez tout à fait utiliser ce masque demain pour utiliser les transports en commun ou circuler sur la voie publique

Puis-je porter immédiatement un masque neuf ?

Il est recommandé de laver un masque neuf avant sa première utilisation, que vous ayez confectionné vous-même le masque, qu'on vous l'ait offert ou que vous l'ayez acheté à un artisan ou dans un commerce. Cela vous permet de mettre en pratique les consignes d'entretien délivrées par les autorités sanitaires. C'est aussi important pour vous assurer que le masque en question est sain : il est en effet possible qu'il soit porteur d'un virus, quel qu'il soit, à cause des conditions de transport ou du conditionnement réalisé. Laver votre masque avant sa première utilisation permet aussi de réduire les risques d'allergies potentiellement causés par les étoffes neuves.